

## ARRETE MUNICIPAL n° 2017-009

Autorisation Ouverture des Commerces  
Le dimanche 07 octobre 2018 – Foire «Les Craonnaises»  
Les dimanches 9 – 16 – 23 et 30 décembre 2018 «Fêtes de fin d'année»

NOUS, Claude GILET, Maire de CRAON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code du Travail et notamment ses articles R 3132-21 et R 3132-26,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Les commerces pourront demeurer ouverts jusqu'à 18 H 00.

- ↳ Le dimanche 7 octobre 2018 à l'occasion de la foire «Les Craonnaises»
- ↳ Les dimanches 09, 16, 23 et 30 décembre 2018 à l'occasion des Fêtes de fin d'année»

#### Article 2

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des dispositions réglementaires aux ouvertures exceptionnelles des commerces et notamment des prescriptions portant majoration de salaire et attribution d'un repos compensateur (ce repos compensateur pourra être accordé collectivement aux personnels concernés ou par roulement au cours d'une période qui ne pourra excéder la quinzaine qui précède ou suit ce dimanche).

#### Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

#### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ↳ La Sous Préfecture de Château-Gontier
- ↳ Monsieur le Directeur du Travail et de l'Emploi
- ↳ La Brigade de gendarmerie de CRAON

FAIT à CRAON, le 19 décembre 2017

Le MAIRE,  
Claude GILET



Accusé de réception en préfecture  
053-215300849-20171219-2017-009-AR  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017